DRC1507 - Droit des biens

Marc-Antoine Picotte

Automne 2022

Description du cours

Le cours abordera les diverses catégories et classifications du droit des biens, la notion de patrimoine, la classification des droits patrimoniaux (droits réels et droits personnels), les différents rapports entre une personne et un bien, les limites et les démembrements du droit de la propriété ainsi que les rapports de fait en pareille matière.

Objectif du cours

Les deux objectifs principaux sont d'abord de comprendre et de maîtriser le droit des biens québécois en étudiant la législation, la doctrine et la jurisprudence. Ensuite, il s'agira d'approfondir les connaissances méthodologiques, critiques et historiques de la tradition juridique québécoise. C'est ainsi qu'après avoir étudié les fondements et les fonctions du droit des biens, les étudiant-es seront appelé-es à remettre en question et critiquer les règles de droit.

Méthode d'enseignement

Les étudiant-es devront avoir effectué leurs lectures préparatoires avant de se présenter au cours. L'enseignant présentera ensuite la matière à l'occasion de séances magistrales, lesquelles seront entrecoupées de discussions avec les étudiants-es concernant la matière étudiée au préalable et abordée en classe.

Méthode d'évaluation

- **Examen de mi-session**, non préjudiciable, totalisant 30 % de la note finale;
- **Examen final**, préjudiciable, totalisant 70 % de la note finale;

Principaux instruments de travail

Les étudiant es doivent se procurer une version papier à jour du Code civil du Québec, ainsi que l'ouvrage suivant :

Sylvio Normand, *Introduction au droit des biens*, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2020.

Tous les autres documents nécessaires seront mis en ligne par l'enseignant.